



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cahier des charges de l'appel à projets (2024-2025)

« Labellisation des projets déposés dans le cadre du 80^e anniversaire des Débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire »

CONTEXTE

Le GIP-Mission Libération assure l'organisation et la promotion du programme commémoratif sur l'ensemble du territoire national et le cas échéant à l'étranger. Les commémorations doivent permettre de valoriser l'engagement de la jeunesse à travers l'exemple des combattants et des résistants, la résilience des populations civiles durement touchées mais aussi la refondation républicaine et la reconstitution rapide des autorités de la République dans les territoires libérés. Le programme mené par la Mission vise à honorer les hommes et les femmes qui se sont levés, ont souffert, ont combattu et libéré. Le lien entre les derniers témoins et la jeunesse est au cœur des travaux de la Mission.

<https://www.defense.gouv.fr/mission-liberation>

En 2024, le programme commémoratif comportait les hommages aux deux grands débarquements de l'année 1944 (Normandie et Provence) et aux libérations, particulièrement symboliques, de Paris et de Strasbourg, ainsi que de nombreux autres événements. En 2025, le programme commémoratif porte sur des hommages aux combats de la Libération, et ce jusque dans les poches de l'Atlantique en mai 1945, et met aussi l'accent sur la découverte de l'univers concentrationnaire, le retour des absents (déportés, prisonniers...) et les sorties de guerre.

L'appel à projets « Labellisation des projets réalisés dans le cadre du 80^e anniversaire des Débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire » lancé durant l'année 2023-2024 sur l'application ADAGE a rencontré un vif succès. Au total, plus de 1000 projets impliquant 51 000 élèves dans 900 établissements ont pu être labellisés par les comités académiques, réunis sous l'autorité des recteurs.

1) PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS (ANNÉE 2024-2025)

Les équipes éducatives des 1^{er} et 2nd degré, qui conçoivent des **projets en lien avec le 80^e anniversaire de la Libération**, sont invitées à renseigner sur l'application **ADAGE** l'appel à projets « **Labellisation des projets réalisés dans le cadre du 80e anniversaire des Débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire** » via l'intranet académique, afin de les faire connaître aux autorités académiques, et de les inscrire dans le parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève. **Deux campagnes seront ouvertes durant l'année.**

• CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Première campagne d'appel à projets :

- Du lundi 16 septembre au dimanche 10 novembre 2024 : dépôt des projets sur ADAGE
- Novembre-décembre 2024 : réunion des comités académiques et communication des décisions de labellisation aux écoles et établissements
- Janvier 2025 : réponse du GIP-Mission Libération aux écoles et aux établissements scolaires en cas de demande de subvention

Deuxième campagne d'appel à projets :

- Du lundi 2 décembre 2024 au dimanche 9 mars 2025 : dépôt des projets sur ADAGE
- Mars-avril 2025 : réunion des comités académiques et communication des décisions de labellisation aux écoles et établissements
- Mai 2025 : réponse du GIP-Mission Libération aux écoles et aux établissements scolaires en cas de demande de subvention

• CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cet appel à projets s'adresse aux écoles et aux établissements publics et privés sous contrat qui souhaitent obtenir la labellisation « 80 ans de la Libération » des projets conçus par les équipes pédagogiques pour les élèves de CM2 jusqu'à la terminale dans le cadre du cycle commémoratif.

Dans le cadre des différents partenariats avec l'Académie musicale de Villecroze, du projet européen Convoi 77, du Souvenir français, les professeurs peuvent travailler avec leurs élèves de 3^e jusqu'à la classe de terminale (voir page 6 du cahier des charges).

- **TYPES DE PROJETS ET CONDITIONS DE LABELLISATION**

Les projets pédagogiques devront s'inscrire dans le cadre des actions de libération du territoire depuis la libération de la Corse en septembre 1943 jusqu'à l'année 1945.

Ces projets permettent aux enseignants de transmettre aux élèves des connaissances sur l'histoire et les mémoires de la Seconde Guerre mondiale. Les enseignants peuvent travailler dans un cadre interdisciplinaire et s'appuyer sur une démarche de projet. Dans cette perspective, l'ancrage local peut être privilégié pour mettre en valeur les spécificités territoriales et le patrimoine de proximité. Les projets peuvent également s'inscrire dans une échelle nationale, européenne et internationale. Célébrer la libération de la France, c'est aussi participer à l'organisation de cérémonies, favoriser les actions inter-dégrés et intergénérationnelles, mais aussi travailler dans le cadre de l'école inclusive. Ces projets qui s'inscrivent dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle ont une **dimension partenariale**. Tout partenariat avec une structure culturelle ou mémorielle (lieux de mémoire, musées, centres d'archives, etc.) ou un artiste est encouragé et doit être valorisé. Une liste des partenaires culturels (liste non exhaustive) est consultable sur ADAGE.

L'application ADAGE permet d'identifier des partenaires, de trouver des idées de projets et de consulter les offres qui peuvent être éligibles à l'utilisation de la [part collective du pass Culture](#) pour les collégiens et les lycéens.

Dans le cadre du Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023-2026), la mesure 3.4 prévoit que chaque élève bénéficie au moins d'une visite d'un site de mémoire et d'histoire relatif aux questions de racisme et d'antisémitisme au cours de la scolarité. Pour mettre en œuvre cette mesure, les enseignants sont invités à se rendre sur l'application ADAGE pour renseigner la visite effectuée, trouver un lieu de mémoire proche de leur établissement scolaire ou encore bénéficier d'un financement grâce à la part collective du pass Culture pour les collégiens et lycéens.

Pour plus d'information, consulter la page [Agir contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine](#).

- **TYPES DE PRODUCTION**

La forme que prendra le **projet pédagogique est laissée à l'appréciation des équipes éducatives** (textes, planches de bandes-dessinées, journal de bord, reportages photographiques, enregistrements sonores, vidéos, panneaux d'exposition mêlant documents, écriture et réalisations graphiques, récit d'un voyage scolaire, entretien avec des témoins, etc.) et peut s'appuyer sur l'organisation de cérémonies locales.

Ces projets, qui mêlent une dimension historique et mémorielle, permettent de **mettre en valeur des parcours individuels ou collectifs**. A travers l'étude de l'engagement des hommes et des femmes de 1943 à 1945, les élèves étudient les valeurs de la République, les idéaux démocratiques et ce qui fonde l'engagement citoyen. **L'implication des élèves** est à mettre en avant dans la description du projet ainsi que **l'impact que pourrait avoir ce dernier sur l'ensemble de l'école ou de l'établissement**, voire au-delà.

- **INSCRIPTIONS SUR ADAGE ET EXAMEN DES PROJETS PAR LES COMITÉS ACADEMIQUES**

Tous les projets déposés sur ADAGE dans le cadre de cet appel à projet sont examinés par des comités académiques qui se réunissent après la fermeture de la campagne (voir calendrier).

ATTENTION : Les enseignants sont invités à **détailler le plus précisément possible leurs projets** (objectifs et démarches pédagogiques, compétences mobilisées, partenariats sollicités, liens avec d'autres établissements, participation à d'autres actions éducatives transversales et budget le cas échéant) afin que les membres des comités académiques puissent en saisir l'intérêt pédagogique, ainsi que le degré d'implication des élèves et la portée de chaque projet dans l'école ou l'établissement voire au-delà, **étant rappelé qu'aucun document ne peut être déposé sur ADAGE**. Si une école ou un établissement scolaire réalise plusieurs projets, elle/il doit bien dissocier les projets par des titres différents sur ADAGE. **Les comités académiques se réservent le droit de ne pas examiner un projet ni de le labelliser s'il n'est pas suffisamment détaillé.**

Les comités académiques sont réunis par les référents académiques mémoire et citoyenneté, sous l'autorité des recteurs. Après examen, les comités académiques décident d'accorder ou non la labellisation « 80 ans de la Libération » des projets réalisés dans le cadre du 80e anniversaire des Débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire.

- **LABELLISATION**

Les écoles et les établissements scolaires qui voient leurs projets labellisés par les comités académiques seront autorisés à utiliser le **logo officiel** dédié à cette commémoration et seront inscrits sur une **carte interactive** de la mémoire du 80e anniversaire des Débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire. Les projets labellisés pourront être mis en valeur sur le site de la Mission Libération <https://www.defense.gouv.fr/mission-liberation>

Les enseignants sont invités à faire signer aux parents d'élèves mineurs et aux élèves majeurs des autorisations de captation image/voix. Ces autorisations sont en accès libre sur le site éducol à l'adresse ci-après :

<https://eduscol.education.fr/398/protection-des-donnees-personnelles-et-assistance>

- **PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES PROJETS PAR LE GIP-MISSION LIBÉRATION**

Des projets labellisés sélectionnés par les comités académiques et la Mission Libération pourront obtenir une aide financière en complément d'autres financements.

Dans ce cadre, les enseignants doivent remplir dans ADAGE le budget prévisionnel.

Les comités académiques, lors du processus de labellisation, procéderont à une présélection des projets labellisés les plus remarquables. Le GIP-Mission Libération choisira dans cette sélection les projets qu'il co-financera. La subvention du GIP-Mission Libération ne pourra excéder 50% du budget total. Le GIP-Mission Libération contactera les établissements scolaires dont les projets auront été finalement sélectionnés pour leur verser tout ou partie de la somme demandée.

Pourront être éligibles à une aide financière, et selon l'appréciation du GIP :

- Les interventions d'artistes ou d'intervenants professionnels
- Les transports d'élèves dans le cadre d'événements particuliers (rassemblement d'élèves, visite de lieux de mémoire et d'histoire, échange avec une classe à l'étranger)
- L'achat de matériel conséquent nécessaire à la réalisation du projet

2) TRAVAILLER AVEC DES PARTENAIRES CULTURELS OU MÉMORIELS LABELLISÉS « 80 ANS DE LA LIBÉRATION »

Cette nouvelle campagne d'appel à projets permet de mettre en valeur des partenariats noués entre le GIP-Mission Libération et des institutions culturelles et/ou mémorielles labellisées :

- **L'ACADÉMIE MUSICALE DE VILLECROZE**

L'Académie musicale de Villecroze est un partenaire conventionné avec le ministère de la l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Elle promeut le chant choral à l'école et est à l'origine, notamment, d'un répertoire jeune public spécialement commandé à des compositeurs de renom.

Pour les élèves de 3^e et les lycéens, un partenariat est proposé avec l'Académie musicale de Villecroze. Dans le cadre de la campagne Adage d'appel à projets « Labellisation des projets réalisés dans le cadre du 80e anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire », **l'Académie musicale de Villecroze vous invite à participer à l'opération « Chanter pour se souvenir »**. Plusieurs lettres et poèmes de résistants couvrant les années 1940-1945, mis en musique par le compositeur Julien Joubert, sont mis gratuitement à votre disposition, ainsi que les ressources associées. Les classes de collège et de lycée peuvent ainsi écouter et chanter ces œuvres, mener des recherches et visionner des documents d'époque, voire monter un clip audio-visuel mêlant poésie, histoire, musique et mémoire.

Accéder aux ressources en cliquant sur le lien suivant :

<https://eduscol.education.fr/2197/musique>

- **PROJET EUROPEEN CONVOI 77**

Depuis 2016, l'association Convoi 77 propose un projet innovant pour enseigner l'histoire de la Shoah autrement, soutenu par le ministère chargé de l'éducation nationale et la DILCRAH (Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT).

L'association Convoi 77 regroupe les enfants, petits-enfants, familles proches ou amis de déportés du « convoi 77 » qui a été le dernier grand convoi de déportation de Juifs, parti du camp d'internement de Drancy pour la gare de Bobigny, le 31 juillet 1944, vers le centre de mise à mort d'Auschwitz-Birkenau.

Organisé dans le contexte de la contre-offensive alliée à l'été 1944, le convoi se caractérise notamment par la diversité des origines géographiques des déportés, et par le nombre des enfants en bas âge.

L'association souhaite faire connaître les parcours des 1 306 hommes, femmes et enfants qui ont été déportés dans ce convoi ; poursuivre le travail des survivants et prendre une part active dans la transmission de la mémoire de la Shoah ; associer les hommes et les femmes de bonne volonté qui pensent que le combat contre les discriminations et la haine passe par la connaissance des processus qui ont abouti à la Shoah.

Plusieurs dizaines de milliers de documents concernant les déportés du convoi 77 ont été collectés et rassemblés par l'association. L'association propose à des collégiens (de classe de 3e et à des lycéens de mener des recherches sur les déportés dans les villes ou villages où ils sont nés, ou ont vécu. À l'issue de ces recherches, les élèves réalisent une biographie retraçant la vie de chaque déporté. Cette biographie est élaborée à partir des documents d'archives et des témoignages. Ce projet peut être mené dans un cadre interdisciplinaire. Les supports choisis pour la restitution de la biographie sont libres. Ce projet est aussi l'occasion pour les élèves de tisser des liens avec des élèves d'établissements d'autres académies ou de pays étrangers. La biographie finalisée est ensuite mise en ligne sur le site de l'association.

Pour en savoir plus consulter le site de l'association

<https://convoi77.org>

- **LE SOUVENIR FRANÇAIS**

Les objectifs de l'association du Souvenir Français sont de trois ordres :

- Entretenir les tombes en déshérence des soldats « Morts pour la France », les monuments et les plaques ; - Commémorer en maintenant vivantes les cérémonies locales ; - Transmettre en permettant à chaque élève d'avoir visité un lieu de mémoire et avoir participé à une cérémonie commémorative.

Dans le cadre du cycle mémoriel, le Souvenir français invite les élèves à participer au **projet « Géomémoire » à travers le recensement des tombes des « morts pour la France » de 1944.**

Pour en savoir plus, consulter le site de l'association

<https://le-souvenir-francais.fr/>

- **CONCOURS D'HISTOIRE FRANCO-ALLEMAND EUSTORY-FRANCE**

EUSTORY-France est organisé par la Fédération des Maisons Franco-Allemandes en coopération avec l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) et fait partie du réseau EUSTORY de la Fondation Körber.

« 80 ans de la Libération : Le chemin vers la fin de la Seconde Guerre mondiale »

Inscrivez-vous au concours d'histoire franco-allemand EUSTORY-France à partir du 25 septembre 2014 jusqu'au 8 février 2025 :

https://eustory.fr/fr_FR/pre-inscription/

Le concours 2024/25 est consacré à la thématique des « 80 ans de la Libération : Le chemin vers la fin de la Seconde Guerre mondiale ». Ce thème invite les élèves français de la 4^e au Baccalauréat général ou professionnel et les élèves allemands de la 4^{ème} à l'Abitur à mener des recherches sur la période de la Libération entre le débarquement du 6 juin 1944 et la capitulation de l'Allemagne le 8 mai 1945, à travers une perspective à la fois locale et franco-allemande.

Les élèves peuvent effectuer une recherche historique individuelle, en groupe, en classe ou en tandem franco-allemand (l'équipe d'EUSTORY-France est à votre disposition pour vous aider à trouver un partenaire de tandem).

Plus d'informations : https://eustory.fr/fr_FR/